

« et les

autres? »



LE JOURNAL DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE #102



Logement:
sortir du
handicap



FONDATION
Abbé Pierre

Janvier 2019 | 1€



06. **Michèle et Patrick**, bénévoles,
« Nous recevons beaucoup »



08. **Logement : sortir du handicap**
Sophie Cluzel :
« Travailler en synergie »

Sommaire

06. La Fondation agit
Michèle et Patrick, bénévoles,
« Nous recevons beaucoup »

08. La Fondation analyse
Logement : sortir du handicap
Sophie Cluzel : « Travailler en synergie »

15. La Fondation réagit
Habitat indigne : combien de victimes avant
que la puissance publique ne prenne ses
responsabilités ?

17. La Fondation observe
Loi Dalo : le handicap non prioritaire

18. Avec la Fondation
Monsieur Store, la FFTB, Action Logement...
des partenaires engagés.

20. Message de l'abbé Pierre
« La maladie la plus constante
est l'indifférence »

« et les autres ? » est édité par la **Fondation Abbé Pierre** pour le Logement des défavorisés :

3, rue de Romainville – 75019 Paris – Tél. : 01 55 56 37 00 – www.fondation-abbe-pierre.fr

ISSN : n° 1245-3420. Publication trimestrielle Commission paritaire n° 0518 H89713.

Abonnement annuel : 4 €, prix au numéro : 1 € / **Service Donateurs : 01 55 56 37 25**

Directeur de la publication : Christophe Robert / **Directeur de la rédaction :** Laurent Desmard / **Rédacteur**

en chef : Yves Colin / **Journaliste et secrétaire de rédaction :** Delphine Picard / **Maquette :** Tiens Donc!

Impression : Orient express 6, rue Bezout 75014 Paris / **Routage :** France Routage 2, av. Gutenberg 77600

Bussy-St-Georges / Ce numéro comporte un encart sur une partie de la diffusion.

© Photos : Ljubisa Danilovic, Pierre Faure, Sébastien Godefroy.

Édito

ENTENDRE LA COLÈRE, PARTAGER L'ESPÉRANCE

La fin d'année a été marquée par la mobilisation des "gilets jaunes" qui ont exprimé leur colère sur tout le territoire. Pour la Fondation, l'explosion de ces revendications collectives était prévisible. La fracture de notre société qu'elle a symbolisée, hélas parfois dans la violence, est une réalité qui fait de plus en plus de victimes et à laquelle nos équipes de salariés et de bénévoles sont confrontées quotidiennement.

Lorsqu'elle dénonce la baisse des APL, des contrats aidés ou le manque des logements accessibles, c'est bel et bien ce fossé injuste qui se creuse que la Fondation dénonce elle aussi, faisant écho à «la voix des sans-voix» de son fondateur, l'abbé Pierre. Oui, les inégalités augmentent et cette escalade que l'on constate depuis des mois est inquiétante. C'est cette même inquiétude que la Fondation perçoit chez ses donateurs retraités qui l'alertent, alors qu'ils regrettent de ne pouvoir poursuivre à la même hauteur leur soutien, après la hausse de la CSG qui les impacte fortement. Inquiétude également pour bon nombre d'associations que la Fondation soutient et qui ne s'en sortent plus...

Malgré ce contexte économique et social tendu qui a révélé tant de souffrances et qui fragilise le vivre-ensemble, je ne voulais pas commencer l'année 2019 sans formuler ici des vœux pour chacun de vous, chers donateurs, qui restez fidèles malgré tout et qui croyez, comme nous, qu'une société plus juste et plus fraternelle reste possible. Je ne peux m'empêcher de croire que nous arriverons ensemble à changer les choses. Il y a des raisons d'espérer; le «Logement d'Abord» et les manifestations de solidarités locales en font partie. La Fondation continuera de s'y investir, tout comme elle continuera de lutter contre l'exclusion et la misère. Ensemble, n'oublions ni de faire ni d'espérer à l'aube de cette année nouvelle. ■

Laurent Desmard,

Président de la Fondation Abbé Pierre



«Oui, les inégalités augmentent et cette escalade que l'on constate depuis des mois est inquiétante.»



État du mal-logement 2019 à Paris...

La présentation du 24^e rapport sur « l'État du mal-logement en France » aura lieu le 1^{er} février à La Défense et se déroulera autour de 3 temps forts : les sortants d'institutions publiques qui se retrouvent sans solution de logement ; le logement social en Europe et le dispositif du « Logement d'Abord » en France.

Et en régions :

En mars, rendez-vous en Occitanie ; en avril, à l'île de La Réunion, en Bretagne, Nouvelle Aquitaine, Hauts-de-France, Auvergne Rhône-Alpes et enfin en mai pour la région Grand Est.
Sur notre site internet, retrouvez toutes les dates qui concernent votre région : www.fondation-abbe-pierre.fr



L'autonomie retrouvée

En 2016, le propriétaire-occupant de cette maison a été déclaré atteint de la maladie de Parkinson et ne pouvait plus vivre chez lui sans aménagement de son domicile. La maison, datant du siècle dernier, était très délabrée. Toiture endommagée, simple vitrage en bois, moisissure, électricité défectueuse, des travaux de grande ampleur ont permis de rénover en totalité le bâti et d'adapter le rez-de-chaussée de 80 m² afin d'assurer l'autonomie de son propriétaire. « Mon père est plus épanoui, la maison est plus fonctionnelle et plus lumineuse. Je remercie infiniment la

Fondation », précise sa fille aînée. La chambre à coucher a été agrandie, les toilettes surélevées et la salle de bains équipée d'une douche à l'italienne. À l'étage, le propriétaire dispose de deux chambres pour recevoir ses 7 petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants. Une infirmière et une aide à domicile passent quotidiennement dans la maison située à Vageouvres, à 5 kilomètres d'Amiens. C'est dans le cadre de son programme « SOS Taudis » que la Fondation a participé au financement des travaux de rénovation suivis par le bureau d'études Citémétrie. ■



Quand un quartier affiche sa mémoire

Les habitants d'un des quartiers nord de Marseille ont décidé de mettre en valeur l'histoire ouvrière et sociale de leur quartier. Pour ce faire, l'association « Didac'Ressources » financée par la Fondation, a développé un projet de valorisation du quartier à travers la co-construction d'articles sur le site Wikipédia, 1^{er} site de connaissances non commercial. Dans ce quartier parmi les plus pauvres de la ville, la création d'un site internet et de wiki-ateliers pour lutter contre la discrimination, ou encore pour réduire l'illettrisme, ont permis de favoriser le lien, de brasser les populations et de promouvoir une formation de qualité pour tous. Devant le succès de l'initiative, « Didac'Ressources » devrait étendre son action aux quartiers environnants. ■

En savoir plus : <http://didac-ressources.eu:/2017/03/09/les-riaux/>

Au Vietnam, améliorer la vie et l'habitat

Dans les provinces de Vinh Phuc et Hai Duong, la Fondation et l'association « Batik International » améliore les conditions de vie et de logement très précaires des travailleuses qui ont quitté leur campagne pour des raisons économiques, souvent poussées par leur famille. Grâce au soutien de la Fondation, les femmes migrantes se sont organisées et ont commencé à se défendre (respect, protection et mise en œuvre de leurs droits sociaux). Elles ont d'ores et déjà pu améliorer leurs conditions de vie

avec l'accès à une eau propre, la réduction des risques d'inondation et le renforcement de l'hygiène et de la sécurité dans les logements qui peuvent compter jusqu'à 60 chambres. Quelque 4800 travailleuses vont être concernées par l'étape suivante qui consistera à améliorer leurs conditions d'habitat, d'ici février 2020. Parmi les objectifs, l'isolation des chambres et la mise en place de compteurs individuels réduiront à terme les factures d'électricité et constitueront ainsi un gain de pouvoir d'achat. ■

« De toit à moi »

Depuis 2013, l'accueil de jour toulonnais « Archaos » accompagne des personnes à la rue vers l'accès et le maintien dans le logement. « Nous voulons aider les personnes qui ont connu l'errance à faire le deuil de la rue car nombreuses sont celles qui y retournent, malgré l'accès au logement », précise Frédérique Feron, travailleuse sociale. Vaincre la solitude, gérer son budget et ses dettes, se libérer des addictions : autant de combats qu'il faut mener tout en s'adaptant à de nouvelles conditions de vie.

Grâce à des ateliers collectifs et à un accompagnement individuel, les personnes trouvent peu à peu leur équilibre en s'appuyant sur un soutien quasi-quotidien. « En moyenne, nous accompagnons les personnes pendant 18 mois. Nous n'avons eu aucune rechute depuis 5 ans et nous tenons énormément à ce dispositif », complète Frédérique. Des bailleurs privés, partenaires de l'action, permettent de proposer des logements dans le diffus qui répondent aux besoins. La Fondation soutient financièrement cette initiative exemplaire dans le cadre de son réseau « Un domicile fixe et décent pour tous ». ■

La vie après le bidonville

En septembre 2016, l'Agence Grand Est a démarré un projet de relogement des familles vivant dans le bidonville « Louis le Débonnaire », à Metz. 17 familles seront accompagnées vers le logement en les aidant à accéder à leurs droits, à l'emploi, puis au logement. Depuis septembre 2018, début de la dernière année de ce projet expérimental, les familles sont suivies par une éducatrice de l'association « Amitiés Tsiganes » et à ce jour, seules 5 familles sont encore en attente d'un relogement. ■



Habitat indigne :
plus de 10 ans d'action

La Fondation présentera le bilan de son programme « SOS Taudis » en mai prochain, quelques mois après le drame de Marseille, alors qu'elle a financé plus de 1800 logements sur tout le territoire.



« Merci de ne pas avoir baissé les yeux... »

La campagne d'hiver de la Fondation s'est déclinée sur plus de 7000 supports partout en France, sur le mobilier urbain, dans le métro, dans la presse et sur les réseaux sociaux. Une campagne forte, qui insiste sur la fraternité et la dignité, à l'image de son fondateur.

Trêve hivernale

Elle est intervenue le 1^{er} novembre 2018 dans un contexte de triste record pour les expulsions locatives : 15 547 ménages ont été expulsés avec le concours de la force publique en 2017. Le plan national de prévention des expulsions lancé en 2016, s'il commence à produire des effets sur le nombre de procédures, n'a pas encore enrayé cette hausse de 46 % en 10 ans.

22 janvier 2019

Expositions, animations, portes ouvertes... dans les Agences, au sein des Boutiques Solidarité et Pensions de famille, salariés et bénévoles rendront hommage à l'abbé Pierre.



L'équipe bénévole de l'association « caméléon ».

Un « Caméléon » contre la souffrance

Soutenu par la Fondation, « Le caméléon » apporte un soutien en santé mentale aux migrants en souffrance psychique depuis 2012. « L'association s'est créée suite à un constat : les personnes précaires issues de l'immigration souffrent de nombreux traumatismes, notamment psychiques et l'offre en santé mentale de droit commun reste insuffisante, non adaptée et pas toujours accessible », précise Olivier Daviet, l'un de ses membres actifs.

Aujourd'hui en plein développement, l'association est composée de 7 psychologues et psychomotriciennes qui interviennent auprès des exilés et des acteurs qui sont à leur contact... au total plus de 300 consultations ont été réalisées en 2017 sur le territoire grenoblois pour plus de 40 personnes reçues ; soit une moyenne de 7 consultations par personne. ■



« Nous recevons beaucoup ! »

Ce ne sont pas les kilomètres qui font peur à Michèle et à Patrick... d'ailleurs ce couple normand à la retraite a élu domicile près d'une gare. « C'est par la Confédération syndicale des familles, soutenue par la Fondation, que j'ai pu participer à la première édition du festival "C'est pas du Luxe !", en 2011. Lorsqu'on m'a parlé du projet, j'ai tout de suite été intéressée. Il y a un foisonnement de partenaires, de structures et au milieu de tout cela, il y a l'Art partagé par tous. Nous avons énormément de

chance de participer à un tel événement ! Nous sentons vraiment qu'il se passe quelque chose, dans un esprit de solidarité, de joie et de générosité. C'est très enrichissant. » Michèle n'a pas eu de mal à convaincre son mari de se joindre à elle, dès la deuxième édition. Cette année, bien sûr, ils étaient de la partie à Avignon, à l'accueil, au cœur de l'événement et à 71 et 72 ans, l'une et l'autre se sont déjà inscrits pour 2020. « Nous sommes informés de tout ce qui concerne le projet. Nous téléphonons aussi de temps en temps à l'équipe de la Fondation pour avoir des nouvelles et donner notre avis. Ces liens, cette continuité, cette confiance sont très importants aussi. » Des liens, Michèle et Patrick sont toujours prêts à en tisser, comme avec la Pension de famille de Céret qu'ils ont découverte il y a quelques années. « Nous étions en cure pas loin et nous sommes allés à leur rencontre ». Aujourd'hui, quand ils sont de passage, Michèle propose des ateliers d'écriture et de théâtre et Patrick initie les résidents au ping-pong. Une expérience de plus qui nourrit ce couple généreux. ■



Pension de famille de Châteauroux

« Aller et venir à sa guise »

C'est l'objectif de « Soliha Centre Val de Loire » dans le projet de délocalisation et d'extension d'une de ses 4 Pensions de famille.

« Nous voulons adapter totalement le nouveau bâtiment à la perte d'autonomie et au handicap. Ce ne sont pas seulement quelques logements adaptés qui sont nécessaires, c'est toute la Pension qui doit être conçue pour que les habitants se sentent libres », note Cécile Deschamps, chargée de mission. Un projet qui inclut également la recherche de la performance énergétique dans la nouvelle structure afin de garantir un haut niveau de confort aux résidents et des charges de fonctionnement limitées.

Salles de bains adaptées (douche avec transfert droit ou gauche, giration des toilettes...), chambres conçues pour permettre le mouvement, ascenseur pour monter à l'étage; contrastes des couleurs et interrupteurs lumineux... la réflexion collective, menée avec le cabinet d'architectes orléanais « Créature », ne laisse rien au hasard jusqu'au permis de construire déposé en fin d'année 2018. Thierry, habitant depuis 8 ans à la Pension, participe à toutes les réunions concernant le projet architectural : « C'est une marque

de confiance et j'en suis fier ! Les autres habitants me font part de leurs besoins. Je me suis toujours impliqué dans la vie de la Pension. Pour beaucoup d'entre nous, cet endroit sera le dernier où nous vivrons et il faut tout faire pour que tout le monde s'y sente bien. Penser à l'ascenseur, à l'ouverture des portes, à l'arrière-cuisine... tous les problèmes d'accessibilité doivent être réglés avant. Nous avons déjà une personne qui marche avec un déambulateur, une autre qui marche très lentement... c'est indispensable que la Pension soit adaptée à toutes les situations. »

5 logements en rez-de-chaussée pour les personnes à mobilité réduite sont prévus dans l'extension du bâtiment existant, ainsi que la rénovation de toutes les parties communes. À l'étage les 15 logements (entre 25 et 35 m²) seront adaptables dans la mesure du possible.

« Nous sommes en train de réfléchir à ce qui pourrait être fait pour que les personnes valides mais vieillissantes



« ... c'est indispensable que toute la Pension soit adaptée à toutes les situations. »

ne soient pas obligées de déménager plus tard... Bien sûr, le coût reste une variable non négligeable mais, dans l'idéal, tous les logements devraient pouvoir s'adapter aux besoins. Nous travaillons également sur l'aménagement du jardin afin que qu'il puisse être utilisé par tous. » Dès l'automne, « Soliha Centre Val de Loire » a commencé à travailler avec une association locale afin de concevoir un jardin sur mesure avec tous les habitants. Soutenue financièrement à hauteur de 10 % par la Fondation dans le cadre de son programme « Toits d'Abord », cette opération exemplaire menée dans un quartier résidentiel de Châteauroux, devrait être finalisée pour Noël 2019... un très beau cadeau pour les 25 habitants actuellement logés chez un bailleur public. ■



En France, 850 000 personnes en mobilité réduite demandent une adaptation de leur logement.

Seulement 6 % du parc de logements est accessible aux personnes handicapées.

En ce qui concerne le logement des personnes handicapées, la France peut mieux faire. Pour des milliers de personnes fragilisées physiquement ou psychologiquement, vivre chez soi comme tout le monde reste une utopie.

Logement :

SORTIR DU HANDICAP

Paraplégique à 18 ans après un accident de scooter, Sylvain a d'abord été hébergé chez l'une de ses sœurs. *« J'y suis resté longtemps, je ne trouvais aucun logement adapté. Heureusement, elle habitait au rez-de-chaussée et j'étais assez musclé pour me débrouiller tout seul pour mes transferts. Ça nous a permis de tenir. »* Après des mois de recherche, Sylvain trouve un logement social adapté dans le centre de Tours. Adapté en théorie : *« Je galérais tous les jours, ma douche était très étroite et c'était une prise de risque quotidienne pour me laver. Je faisais la cuisine à bout de bras, sans rien voir. Brancher une prise, tirer la chasse d'eau, c'était l'enfer pour tout. »* Se battre au quotidien pour garder son autonomie, se battre aussi pour retrouver un travail alors que le diplôme de garde-forestier est devenu obsolète du jour au lendemain. *« J'ai fait une formation d'horloger pour me requalifier, mais avec mon fauteuil, aucun atelier ne pouvait m'accueillir. J'ai commencé à perdre espoir... »* Après une cure de désintoxication, Sylvain se voit proposer un

logement pour personne à mobilité réduite au Phare, l'une des 4 Pensions de famille gérée par « Soliha Centre Val de Loire ». En juillet 2017, il s'installe à Fondettes, au premier étage de la Pension, où les 12 logements sont conçus pour accueillir des personnes à mobilité réduite. *« J'ai une douche à l'italienne et une cuisine à mon niveau avec un plan de travail sous lequel je glisse mon fauteuil ; je peux circuler sans problème dans mes 23 m². Je suis vraiment bien ! »*

« Mon logement a changé ma vie »

Sylvain ne connaissait pas les Pensions de famille avant que l'assistante sociale ne lui en parle. Au-delà de l'autonomie qu'il a vraiment trouvée ici, la vie collective participe à son épanouissement. *« Il y a toujours quelqu'un à qui parler, qui vous donne un coup de main. Quand je suis arrivé, René m'a installé des phares de vélo sur mon fauteuil pour que je puisse être vu la nuit. »* Et René ne s'est pas arrêté là. ■■■



© Ljubisa Dantovic

▣ Depuis des mois, il se bat avec les hôtes de la Pension pour faire éclairer la rue et aménager l'abribus. « *Imaginez-vous, on a tous ici des soucis de santé plus ou moins importants et on a le seul abribus de la ligne qui n'est pas aménagé. Je peux vous dire qu'on en a envoyé des courriers!* »

Pour atteindre le premier arrêt de bus adapté, il n'y a en effet ni trottoir ni éclairage. Mais Sylvain ne s'en plaint pas, c'est bien moins que ce qu'il a enduré avant et ici, il est indépendant. « *Si je n'avais pas eu cette place, c'est clair, c'était la rue. Je ne pouvais pas être un poids pour mes copains ou ma famille. Au Phare, je préserve ma vie à l'extérieur, c'est vraiment important pour moi. Avec mon AAH, je paye le loyer et je peux m'offrir aussi mes sorties.* »

À 8 km de là, en plein cœur de Tours, Thierry et Hervé savent désormais ce qui se cache derrière le mot « invalide ». « *C'est très difficile de se débrouiller tout seul quand le lieu de vie n'est pas adapté. Avec des béquilles, monter les escaliers pose problème et on a du mal à circuler chez soi* », note Thierry, 35 ans, qui vient d'être opéré du pied et qui a partagé plusieurs jours le calvaire quotidien d'Hervé.



« Si je n'avais pas eu cette place, c'est clair, c'était la rue »

Sylvain

➔ Préserver l'autonomie de chacun : ici, à la Pension de famille de Soissons.





« C'est très difficile de se débrouiller tout seul quand le lieu de vie n'est pas adapté. Avec des béquilles, on ne peut pas monter les escaliers et on a du mal à circuler chez soi »

Thierry

« À 57 ans, je ne peux presque plus monter les escaliers, ça m'inquiète énormément », avoue-t-il. Installé à la Pension de famille de la Bazoche il y a tout juste 7 mois, Hervé redoute de devoir déménager. « Nous sommes très conscients de la nécessité d'adapter nos Pensions à nos habitants qui vieillissent d'autant plus vite que la vie ne les a pas épargnés », précise Delphine Picard, directrice des Pensions de famille à « Soliha Centre Val de Loire ». « L'inadaptation du lieu de vie remet en cause l'un de nos fondements, celui du logement sans limitation dans la durée. À la Bazoche, notre plus vieille Pension, l'ascenseur est devenu indispensable et nous espérons pouvoir le financer en 2019. À Châteauroux, nous agrandissons et délocalisons le bâtiment pour répondre aux usages des habitants. » Plus largement en France, la population âgée de 80 ans et plus atteint 3,9 millions de personnes, dont 80 % vit à domicile. Ce chiffre a progressé de 35 % depuis 2006.

« Mieux qu'un médicament »

Couleurs contrastées, barre de maintien, monte-personne... Travailler sur l'accessibilité, c'est prendre en compte toutes les formes de handicap pour que le lieu de vie continue de participer au mieux-être, à l'intérieur comme à l'extérieur. À Marseille, des ateliers de jardinage ont été mis en place à la résidence du Moulin depuis avril dernier. « L'objectif est d'éviter l'isolement aux 20 femmes qui vivent ici et qui souffrent de pathologies psychiques lourdes. Très fragilisées, elles ont tendance à rester enfermées, repliées sur elles-mêmes par peur. » 15 journées entières réparties sur 3 mois ont permis de transformer la terrasse et le jardin et de surélever les grandes jardinières afin que toutes les résidentes puissent jardiner sans mal. « Habiter, ce n'est pas seulement avoir un toit, c'est vivre. Travailler avec l'autre, manier des outils, prendre la parole... les participantes ont réussi à



© Ljubisa Danilovic

➔ Des personnes vieillissantes accompagnées dans le logement par l'association « Alsa », à Mulhouse.

embellir le lieu de vie et leur vie », note Laurent Masson, chef de service à la résidence. Ne pas rester dans un espace clos et figé, faire bouger les choses autour de soi et se situer... une véritable victoire sur la maladie pour Madeleine, Fatima et Nacera : « Je suis dépressive et si je reste seule, je sombre. Pendant les ateliers, je me suis sentie normale »... « Je ne pense plus à la maladie quand je jardine et ça me donne des idées pour chez moi »... « Ça me rassure et je suis contente de moi, c'est mieux qu'un médicament ! » Au fil du temps, l'équipe encadrante a constaté l'amélioration des relations entre les résidentes, la baisse des tensions et une ouverture sur l'extérieur plus aisée. Raphaël, jardinier-poète créateur du collectif « Lâ-Bo » animait les ateliers avec son équipe : « Partir de toutes petites choses, agir de façon positive sur son cadre de vie, utiliser tous les potentiels... »



« Vivre ensemble avec nos différences, ne plus séparer le médico-social du droit commun sont les vrais enjeux d'aujourd'hui. »

Coryne Husse, 1^{re} vice-présidente de l'Unapei

▣ *c'est ce que j'appelle "être en habitation". J'ai vraiment vu les résidentes dépasser peu à peu leurs limites. Elles n'ont pas seulement changé les lieux, elles ont elles-mêmes changé.*

Autre particularité de la résidence, son lien permanent avec le corps médical afin de préserver le maintien à domicile. « Beaucoup ont eu des parcours de rue traumatisants, ce lieu réussit à les apprivoiser. L'activité de jardinage est un moment de partage qui leur fait du bien. Et le jardin constitue par la suite un lieu-ressource pour soi et pour les autres. Travailler sur le lien, le vivre-ensemble fait partie intégrante de ce qui leur permet d'avancer. Ici, c'est particulièrement efficace car on le fait dans la sollicitation douce, régulière, diverse et sans limitation dans le temps. De telles structures permettent une vraie coopération

➔ À la résidence du Moulin, à Marseille, l'activité de jardinage a embelli le lieu de vie et amélioré les rapports humains.

humaine et une réelle articulation entre logement, vie collective et soins. Elles sont trop rares», constate le Dr Hodgkinson, psychiatre au Centre Médico-Psychologique de Marseille. Au Moulin, au Phare ou à La Bazoche, l'objectif est de rendre le logement social pleinement accessible afin d'assurer qualité de vie et autonomie aux locataires modestes, nombreux à percevoir l'Allocation adulte handicapé (AAH). Au-delà de la prise en compte du handicap dans le bâti et dans la vie collective, ces structures favorisent au quotidien l'ouverture sur l'extérieur, secteurs médical et médico-social compris. « C'est vraiment de cela dont notre société a besoin. Les personnes en situation de handicap représente 10 % de la population, elles ne doivent pas rester invisibles. Vivre ensemble avec nos différences, ne plus séparer le médico-social du droit commun sont les vrais enjeux d'aujourd'hui. Il faut augmenter l'offre de logements 100 % accessibles et apporter des réponses de proximité diversifiées. Il y a encore beaucoup de freins législatifs », note Coryne Husse, 1^{re} vice-présidente de l'Unapei, principal mouvement associatif d'accompagnement des personnes handicapées, qui regroupe 550 associations. Si la loi Élan parle bien d'habitat évolutif et d'inclusion, gageons que l'État donnera véritablement des moyens à cette dynamique. Sa responsabilité est engagée. ▣



La parole à Sophie Cluzel

« Travailler en synergie, faire du sur-mesure »

Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, en charge des personnes handicapées.

La loi Élan prône la construction de logements « 100 % évolutifs », plutôt que des logements adaptés. Pourquoi ?

Pour notre Gouvernement, il est impératif de mettre fin à la précarité et à l'isolement dans lesquels se trouvent nombre de personnes handicapées, quel que soit leur handicap. Il y a une vraie situation de pauvreté subie et d'exclusion de ces personnes et de leurs aidants. Nous allons revaloriser l'Allocation adulte handicapé (AAH), qui atteindra 900 euros en 2019. À côté de cet investissement de solidarité nationale, de plus de 2 milliards sur le quinquennat, 15 millions d'euros sont dédiés à l'habitat inclusif à partir de la loi Élan. Le cœur de notre démarche est l'accompagnement des personnes handicapées et la réponse à la diversité de leurs besoins, via des logements 100 % évolutifs, c'est-à-dire « 100 % visitables », avec une pleine accessibilité de toutes les parties communes (toilettes et séjour) dans tous les logements collectifs. Et des logements facilement adaptables, à moindre frais, aux besoins de leurs occupants, en particulier avec l'avancée en âge. L'installation d'ascenseurs dès le 3^e étage permettra d'augmenter l'offre de logements accessibles.

L'habitat évolutif sous-entend la réalisation de travaux... à la charge de qui ? N'y-a-t-il pas risque de double peine pour les personnes handicapées ?

Non, parce que nous aurons anticipé les travaux. Prenons l'exemple d'une personne vieillissante ou victime d'un accident de la vie, qui ne peut plus utiliser sa baignoire. L'installation d'une



« Pour notre Gouvernement, il est impératif de mettre fin à la précarité et à l'isolement dans lesquels se trouvent nombre de personnes handicapées. »

douche ne coûtera pas plus cher car un double siphon aura été installé avant. Même chose pour les murs qui seront pour l'essentiel amovibles. Dans le parc privé, l'Anah proposera des aides pour réaliser ces aménagements intelligents. Ses ressources sont confortées et augmentées. Du côté des bailleurs sociaux, nous avançons sur le recensement du parc social accessible. Cela

leur permettra de proposer un logement déjà adapté. L'anticipation technique favorisera la réalisation d'économies. De plus, la loi Élan permettra de favoriser le vivre-ensemble dans la cité, grâce à l'ouverture très large de la colocation dans le parc social, qui bénéficiera aux personnes handicapées et aux personnes valides.

Quels sont les autres leviers à utiliser selon vous pour favoriser l'inclusion ?

J'ai régulièrement l'occasion de visiter des logements sociaux qui illustrent la dynamique partenariale que je souhaite développer et conforter sur tout le territoire. Avec la mise en commun des prestations de compensation du handicap, le cas échéant, qui permet de financer un accompagnement renforcé à domicile, et avec l'implication des collectivités locales et de tous les acteurs (bailleurs, associations, services), nous avons une démarche qui tend vers l'habitat 100 % inclusif. Il faut s'appuyer aussi sur les dispositifs existants, tel que « Un chez soi d'abord ». Et accepter que cette autonomisation des personnes handicapées présente une prise de risque pour elles. Mon plus gros enjeu, aujourd'hui, est de montrer que cela est possible. ■

Mme V, donatrice

J'ai remarqué que désormais la page 20 de votre journal est signée par le Président du groupe de la mémoire Abbé Pierre. Pouvez-vous m'en dire plus sur ce groupe?

Cette signature apparaît en effet depuis le numéro 100 sur la dernière page de notre journal. Elle met en avant le travail de mémoire réalisé par quelques personnes qui ont travaillé en très étroite collaboration avec l'abbé Pierre pendant de nombreuses années. On y retrouve pour l'instant, autour de Raymond Étienne, ancien Président d'Emmaüs France et fondateur de la Fondation, Laurent Desmard, ancien secrétaire de l'abbé Pierre et Président de la Fondation, Michel Carvou, ancien délégué général et Jean-Pierre Gilles, ancien administrateur. Tous ont été des proches de l'Abbé à un moment de leur vie. L'objectif de ce groupe est d'actualiser les messages de l'abbé Pierre, de les diffuser le plus largement possible et de faire adhérer à ses valeurs d'humanité et de fraternité plus que jamais nécessaires dans un monde en perte de repères.



M. T, donateur

J'ai lu avec attention l'entretien entre Laurent Desmard, votre Président, et Daniel Knoll, dont la mère a été assassinée à son domicile, en mars 2018. Pour prolonger cet article à la vision humaniste, j'aurais aimé savoir si un livre était paru au sujet de cette terrible histoire ?

Un livre écrit par ses fils vient en effet de paraître. Il a été écrit avec Catherine Séguret et s'intitule : « C'était maman ». Vous pourrez vous le procurer auprès des éditions Kero.



E102IBSABO

Bon de soutien et d'abonnement

À renvoyer à Fondation Abbé Pierre : 3, rue de Romainville, BP 90300, 75921 Paris cedex 19

Oui, je décide de m'abonner au journal trimestriel de la Fondation Abbé Pierre : « **et les autres?** » pour connaître ses actions, ses enjeux et ses résultats. 4 € pour 4 numéros par an.

Oui, je soutiens la Fondation Abbé Pierre par un don de : €

M^{me} M^{lle} M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

J'accepte de recevoir des informations de la Fondation Abbé Pierre à cette adresse :

..... @

Règlement : chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la **Fondation Abbé Pierre**

La Fondation Abbé Pierre s'engage à protéger vos données personnelles et à les enregistrer dans un fichier informatisé en toute sécurité chez des prestataires de confiance. Leur traitement est réalisé par le service de la relation donateurs de la Fondation, pour gérer vos dons et envoyer vos courriers et reçus fiscaux. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et de suppression en contactant la Fondation Abbé Pierre : 3, rue de Romainville, BP 90300, 75921 Paris cedex 19. Tél : 01 55 56 37 25. Email : service.donateurs@fondation-abbé-pierre.fr. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des courriers d'autres associations ou organismes partenaires, sauf si vous vous y opposez en cochant cette case :

La Fondation réagit

La situation très dégradée des 2 immeubles qui se sont écroulés le 5 novembre à Marseille était hélas bien connue de tous. Mourir dans les décombres d'un logement vétuste, comment est-ce possible en 2018 ?

Cette tragédie humaine qui a bouleversé la France est révélatrice de l'insuffisance dramatique de réponses des pouvoirs publics en matière de lutte contre l'habitat indigne à Marseille. Une insuffisance coupable qui a coûté la vie à 8 personnes.

Dénoncé depuis de longues années par la Fondation Abbé Pierre, le nombre de logements indignes atteint 40 000 dans la cité phocéenne. Ni les arrêtés de péril ou d'insalubrité ni les dispositifs incitatifs ne sont aujourd'hui à la hauteur de ce défi, dans les immeubles comme dans les grandes copropriétés dégradées de la capitale régionale.

Faute de logements sociaux en nombre suffisant, ce parc privé dégradé joue le rôle d'un parc social de fait, indigne et dangereux pour les milliers de familles contraintes d'y rester, pariant chaque jour sur leur vie ou leur santé.



Combien de victimes faut-il

avant que la puissance publique et les élus ne prennent leurs responsabilités ?

Au fil des jours qui ont suivi, les habitants de la rue d'Aubagne sont devenus les catalyseurs d'une colère contenue depuis des années dans cette ville où près de 100 000 habitants continuent de vivre dans des conditions inacceptables pour leur santé et leur sécurité, quand des centaines d'autres restent à la rue.

Et ils ne sont pas les seuls. À Saint-Denis par exemple, les habitants d'un immeuble, considéré comme insalubre depuis 1999 par la mairie et ayant fait l'objet d'un arrêté de péril imminent en novembre 2017, vivent dans une angoisse exacerbée depuis le 5 novembre, au milieu des rats et des plafonds qui menacent de s'écrouler à tout instant.

Pourtant la réponse est là, martelée par notre fondateur depuis l'hiver 1954, et portée sans relâche par la Fondation depuis des années : seule une production massive de logements réellement abordables, à Marseille comme ailleurs - et tout particulièrement dans les métropoles où les villes ne respectent pas la loi SRU - associée à une ambitieuse politique de lutte contre l'habitat indigne mettra fin à ces drames humains inacceptables.

Au nom des victimes, la Fondation en appelle instamment aux mairies, aux métropoles et à l'État afin que chacun prenne ses responsabilités pour mener sans tarder une action résolue de lutte contre ces graves situations de mal-logement. ■



2019 : des APL encore réduites !

Le logement sera de nouveau l'un des principaux postes d'économies dans la Loi de Finances pour 2019 et ce sont de nouveau sur les APL que l'exécutif fera le plus d'économies. Elles devraient n'augmenter que de 0,3 % cette année, bien moins que l'inflation. L'État compte obtenir ainsi une économie de l'ordre de 200 millions d'euros.

Chèque énergie... faible

Autre déception pour la Fondation, le PLF prévoit d'augmenter le chèque énergie pour atteindre 200 euros annuels en moyenne contre 150 euros aujourd'hui. Versé à environ 3,7 millions de ménages en situation de précarité énergétique pour lesquels il est indispensable, ce dernier reste nettement insuffisant pour sortir de la précarité énergétique. Mi-novembre, l'exécutif a précisé vouloir élargir le nombre de bénéficiaires de cette aide qui pourraient atteindre 5 millions de ménages.

L'esprit de la loi SRU fragilisé ?

Parmi plusieurs mesures défavorables à l'accès au logement des plus modestes qu'elle contient, la loi Élan prolonge notamment de 5 ans supplémentaires la prise en compte des ventes de logements sociaux dans le pourcentage de logements accessibles à atteindre pour les communes assujetties à la loi SRU (construction de 20 à 25 % de logements très sociaux d'ici 2025 pour les communes de plus de 3500 habitants - 1500 habitants en Île-de-France).

Pendant 10 ans désormais, des logements vendus seront donc comptabilisés comme une offre locative potentielle. Un non-sens d'autant plus regrettable que le Gouvernement incite par ailleurs à la vente du parc Hlm... ■



© Sébi Godetroy



Dalo : handicapé non prioritaire

Adopté par le Sénat, l'amendement déposé par diverses associations, dont la Fondation, dans le cadre du projet de loi Élan, permettant aux personnes à mobilité réduite occupant un logement non adapté d'être reconnues prioritaires Dalo, n'a pas été retenues en commission mixte paritaire. Aujourd'hui, pour être reconnu au titre du droit au logement opposable, une personne en situation de handicap doit aussi se trouver en

situation de suroccupation ou occuper un logement qui ne répond pas au moins à deux critères de décence. Ce cumul d'exigence est injuste pour des personnes dont les conditions de vie sont déjà largement entravées par leur handicap et l'inadaptation de leur logement, rendant difficile voire impossible certains actes essentiels de la vie courante. Souvent, le déménagement est la seule solution. Encore faut-il trouver une offre adaptée... ■

Point de vue
« Il faut combler les manques »

Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté : questions à Christophe Robert, porte-parole du Collectif des Associations Unies et membre du Collectif Alerte.

© Ljubisa Damilovic


Le plan Pauvreté dévoilé le 13 septembre constitue-t-il une avancée pour toutes les personnes en grande précarité ?

Les associations regroupées au sein des deux Collectifs ont salué certaines avancées du Gouvernement à l'annonce de ce plan, notamment en ce qui concerne l'accompagnement des chômeurs de longue durée ou la prise en compte des enfants et des familles. Mais nous avons également insisté sur le fait que la lutte contre la pauvreté doit englober tous les publics concernés. Or, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les migrants ou les grands précaires sont peu présents dans ce plan, alors même qu'ils sont nombreux à survivre dans des conditions indignes, à ne pas pouvoir se loger, se nourrir et se soigner convenablement.

Dans ce plan, la question des ressources des plus pauvres semble insuffisamment abordée. N'est-ce pas paradoxal ?

La question de la pauvreté ne se réduit pas à la dimension monétaire puisqu'elle recoupe les enjeux d'accès à l'emploi, au logement, à la santé, de scolarisation... Il faut également souligner que la Prime d'activité va bien augmenter significativement comme cela était annoncé par le candidat



« Dans une période de persistance d'un taux de chômage élevé, réduire la voilure sur les aides au logement, ne pas augmenter certains minima sociaux au même rythme que l'inflation ou ne pas ouvrir le Rsa aux moins de 25 ans, c'est maintenir en situation de pauvreté voire de grande pauvreté plusieurs millions de personnes. »

Macron en campagne. Mais on ne peut évacuer pour autant l'enjeu des ressources des personnes en situation de précarité ou très éloignées de l'emploi qui, pour certains, leurs permettent à peine de survivre. Dans une période de persistance d'un taux de chômage élevé, réduire la voilure sur les aides au logement, ne pas augmenter certains minima sociaux au même rythme que l'inflation ou ne pas ouvrir le Rsa aux moins de 25 ans, c'est maintenir en situation de pauvreté voire de grande

pauvreté plusieurs millions de personnes, et limiter de fait leurs possibilités d'en sortir... Sans parler de la baisse drastique des contrats aidés ou encore des coupes budgétaires dans les ressources des bailleurs sociaux qui nous inquiètent profondément.

Il est aussi question d'un revenu universel d'activité qui devrait fusionner les minima sociaux et certaines prestations.

Depuis l'annonce du plan, nous n'avons pas eu beaucoup d'informations sur ce revenu universel. Ce qui est certain, c'est que pour nous, les APL ne doivent pas en faire partie car elles ne constituent pas un minima social, elles s'adressent à un public plus large et constituent un levier majeur d'exercice de la politique sociale du logement. Au-delà de cette question majeure, si la fusion permet de réduire le non-recours aux droits et d'offrir de la lisibilité pour les personnes qui en bénéficient, cela peut être intéressant. Quoi qu'il en soit, les associations resteront très vigilantes à ce qu'elle n'implique pas une diminution des ressources des personnes les plus pauvres, et qu'elle conduise bien à une meilleure protection de tous ceux qui sont souffrent dans notre pays. ■



Un disque...

Le nouveau single de Rod Janois, auteur-compositeur-interprète français, est en vente en version digitale et en streaming au profit de la Fondation. « Merci infiniment » est le titre de l'album que l'artiste a généreusement dédié à la lutte contre le mal-logement.

... et un ticket solidaires

Comme chaque année, vous pouvez faire un geste généreux en participant à l'opération « Titres Restaurant Solidaires » de la Fondation. Il vous suffit d'écrire « Fondation Abbé Pierre » sur chaque titre que vous nous destinez et de le/les renvoyer dans une enveloppe non affranchie à Fondation Abbé Pierre – LIBRE REPONSE 18115 – 75919 Paris Cedex 19. En 2017, grâce à votre générosité, 6 886,45 euros ont été reversés à la Fondation et ont financé ses actions.

« L'hiver approche ! »

Grâce au soutien du CIC, la soirée-concert produite et organisée en l'église Saint-Roch, à Paris, le 13 octobre dernier, a permis de réunir la somme de 6 500 euros au profit de la Fondation.

Faites vos vœux !

Jusqu'au 31 janvier, c'est encore possible en soutenant la Fondation. Pour passer commande, n'hésitez pas à vous connecter sur le site : <http://cartesvoeux-fondationabbepierre.com>

Merci Monsieur Store

Jeudi 8 novembre, l'enseigne remettait un chèque de 25 800 euros à Michel Raynaud, directeur des Ressources et des Donateurs de la Fondation. Ce chèque permettra de financer le programme « Toits d'Abord » et soutiendra ainsi la réhabilitation ou la construction de logements très sociaux économes en charges. « Comme la Fondation, nous contribuons à l'amélioration des performances énergétiques des logements », par ces mots Vincent Brient, président du réseau « Monsieur Store », a souligné la connexion entre la Fondation et l'enseigne de stores et menuiseries extérieures. ■



Une nouvelle Pension de famille grâce à la FFTB



Plus de 40 000 tuiles et briques ont été fournies gracieusement par la filière Terre Cuite pour la construction de la Pension de famille « Cœur d'Hérault » inaugurée le 19 octobre, à Lodève. « Nous sommes très heureux de contribuer, par nos produits, à construire un espace solide, confortable, durable et beau pour tous », a souligné Laurent Musy, Président de la Fédération Française de Tuiles et Briques. Ce partenariat conforte le soutien de la FFTB engagée depuis 2014 auprès de la Fondation et de son programme « Toits d'Abord ». 24 studios accueilleront désormais des personnes isolées à faibles ressources et deux appartements seront dédiés aux victimes de violences intrafamiliales. ■

Action Logement signe pour 3 ans

En 2018, le groupe Action Logement est devenu pour 3 ans partenaire d'« Abbé Road », l'opération de sensibilisation au mal-logement menée auprès des 15/30 ans par la Fondation. Ce soutien de près de 100 000 euros permettra la poursuite jusqu'en 2021 de la tournée Abbé Road et du concert de clôture à La Cigale, chaque 17 octobre, Journée mondiale du refus de la misère. ■





FONDATION
Abbé Pierre

Aidez-nous à agir! Donnez

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu a pris effet le 1^{er} janvier 2019.

Si vous êtes imposable, rassurez-vous, les avantages fiscaux sont maintenus. En effet, cette réforme de l'impôt ne change rien à la déduction de vos dons. Chaque année, en avril-mai, vous aurez toujours à indiquer vos dons de l'année précédente sur votre déclaration de revenus. Vous pourrez toujours déduire 75 % du montant de vos dons, dans la limite de 536 €. Au-delà la réduction est de 66 %, dans la limite de 20 % de votre revenu.

Une seule différence : votre réduction d'impôt se transforme en crédit d'impôt ou en diminution du solde à payer. C'est pourquoi vous avez peut-être reçu une partie de votre remboursement en ce mois de janvier 2019 (60 % de la réduction d'impôt liée aux dons que vous avez faits en 2017), et vous recevrez une régularisation en septembre prochain.

Prélèvement à la source, l'exemple d'Yvette, donatrice à la Fondation

Tous les ans, Yvette fait un don d'une centaine d'euros à la Fondation Abbé Pierre.

Printemps 2018

→ Yvette a rempli sa déclaration de revenus 2017 et a **déclaré avoir fait 100 euros de dons en 2017**. Elle a droit à 75 euros de réduction d'impôts (75 % de 100 euros).

Septembre 2018

→ Elle a reçu son avis d'imposition, au titre des revenus 2017 qui **intègre sa réduction d'impôt de 75 euros** dans ce qui lui reste à payer.

Décembre 2018

→ Yvette fait un don à la Fondation Abbé Pierre de 120 euros. **Elle a droit à 90 euros de réductions d'impôt** (75 % de 120 euros).

MISE EN ŒUVRE DU PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE

Janvier 2019

→ L'État anticipe le fait qu'Yvette est fidèle et aura fait comme d'habitude un don en 2018. **Elle reçoit une avance de 45 euros** (60 % de sa réduction d'impôt de 75 euros à laquelle elle avait eu droit sur son don de 2017).

Printemps 2019

→ Yvette remplira sa déclaration de revenus 2018 et déclarera avoir fait 120 euros de dons en 2018. **Elle aura droit à 90 euros de réduction d'impôt** (75 % de 120 euros). Elle a déjà reçu 45 euros.

Septembre 2019

→ Elle recevra son avis d'imposition au titre des revenus 2018 qui **intègrera la réduction d'impôts à laquelle elle a droit, soit 90 euros** - 45 euros perçus, soit 45 euros.

Décembre 2019

→ Yvette continue de donner à la Fondation Abbé Pierre.

Si vous avez fait un don pour la première fois en 2018, vous n'avez pas reçu d'avance en janvier 2019, la régularisation interviendra en septembre 2019. En revanche, vous recevrez une avance en janvier 2020.

Quel que soit le montant de votre don, merci ! Face à la misère et à l'exclusion, chaque don compte et fait la différence.

BON DE SOUTIEN

À renvoyer à
FONDATION ABBÉ PIERRE
3, rue de Romainville, BP 90300, 75921 Paris Cedex 19

Oui, j'aide la Fondation Abbé Pierre à agir pour le logement des défavorisés.

Je fais un don de : € Chèque à l'ordre de : **Fondation Abbé Pierre**

M^{me} M^{lle} M.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

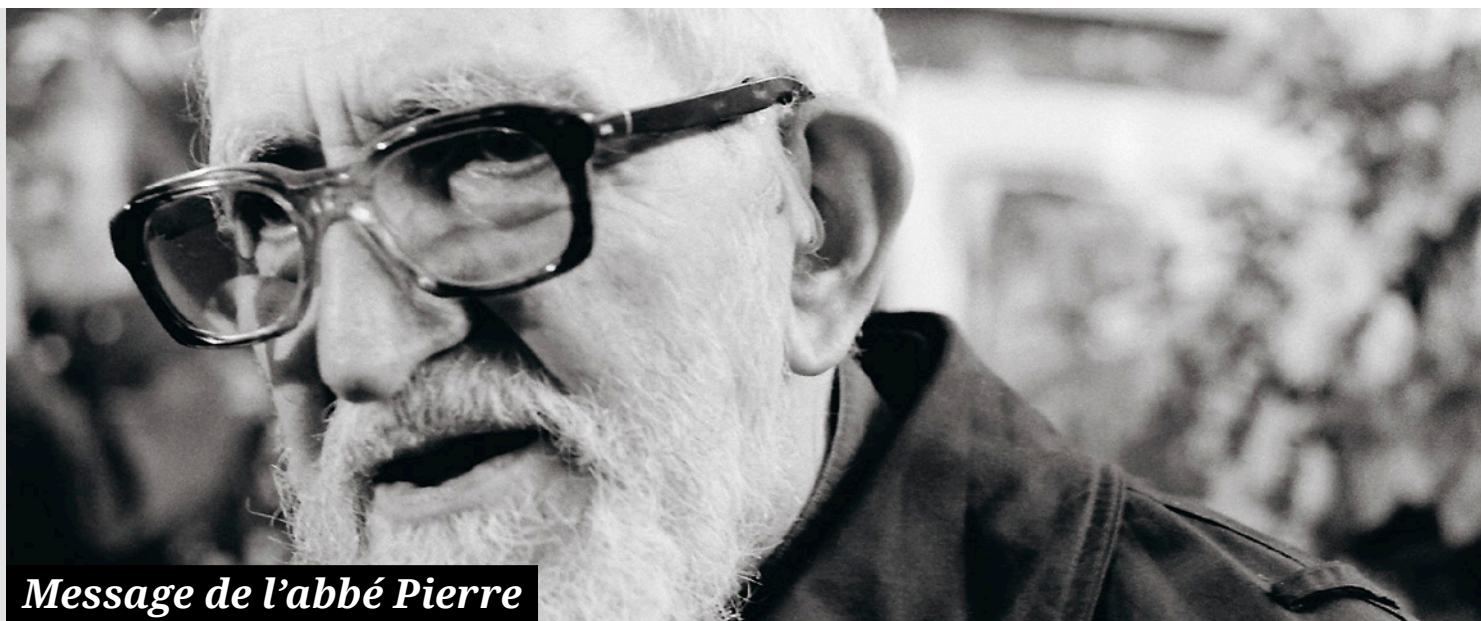
Téléphone (facultatif) :

J'accepte de recevoir des informations à mon adresse email : @

La Fondation Abbé Pierre s'engage à protéger vos données personnelles et à les enregistrer dans un fichier informatisé en toute sécurité chez des prestataires de confiance. Leur traitement est réalisé par le service de la relation donateurs de la Fondation, pour gérer vos dons et envoyer vos courriers et reçus fiscaux. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et de suppression en contactant la Fondation Abbé Pierre, 3 rue de Romainville, BP 90300, 75921 Paris cedex 19. Tél. : 01 55 56 37 25. Email : service.donateurs@fondation-abbé-pierre.fr. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des courriers d'autres associations ou organismes partenaires, sauf si vous vous y opposez en cochant cette case :



E102|BS



Message de l'abbé Pierre

« La maladie la plus constante et la plus mortelle, mais aussi la plus méconnue de toute société, est l'indifférence. »

Pour lutter contre l'indifférence à l'égard des mal-logés, l'abbé Pierre propose en novembre 1987 à ses amis, le texte fondateur de la « Fondation abbé Pierre pour le logement des plus défavorisés » qui sera reconnue d'utilité publique en 1992. L'Association en vue de sa création rassemble dès le départ plusieurs personnalités politiques, dont Louis Besson, ministre du Logement, de mars 1989 à mai 1991, puis secrétaire d'État (juin 1997-mars 2001), que le groupe de la mémoire de l'Abbé Pierre a rencontré en septembre dernier :

« C'est surtout au titre du Conseil National Consultatif des Personnes handicapées, avec l'aide de Georgina Dufoix dont j'étais très proche, que l'idée de la création de la Fondation a germé. Ce Conseil National Consultatif était un véritable vivier où se rencontraient associations, syndicats, militants. C'est là aussi que nous avons pensé à la création du Haut Comité pour le logement des défavorisés. »

Bien sûr, à l'époque, certaines questions ont été soulevées : l'idée de l'abbé Pierre était-elle réaliste ? Comment convaincre le ministère de l'Intérieur et Bercy ? Heureusement, au ministère

de l'Intérieur, nous avons un allié en la personne de Jacques Monestier, très proche lui aussi de l'abbé Pierre et de Raymond Étienne, ancien président de la Fondation. Il a permis de lever beaucoup de freins.

À la demande de l'abbé, j'ai présidé le Haut Comité dès 1992. Autour de la table il y avait des personnalités fortes, engagées et proches de l'Abbé Pierre, comme René Lenoir, Geneviève Anthonioz de Gaulle, présidente d'ATD-Quart Monde, Albert Jacquard... »

Le Haut Comité et la Fondation ont été soutenus par l'abbé Pierre jusqu'à la fin de sa vie. Atteint de la maladie de Parkinson, il avait l'habitude de dire : *« Il y a une loi avant les lois : pour venir en aide à un humain sans toit, sans pain, privé de soins, il faut braver toutes les lois ».* ■

Raymond Etienne,
Fondateur, Président du groupe de la mémoire Abbé Pierre.

Louis Besson a été administrateur de la Fondation jusqu'à son entrée au Gouvernement. En mai 1990, la loi qui porte son nom garantit le Droit au logement. Jacques Monestier, ancien préfet aujourd'hui décédé, a siégé pendant 13 ans au Conseil d'Administration de la Fondation, en tant que représentant du ministère de l'Intérieur.



« Il y a une loi avant les lois : pour venir en aide à un humain sans toit, sans pain, privé de soins, il faut braver toutes les lois »